

# CONSEIL MUNICIPAL du 20 Juillet 2013

## **Délib.20.07.001.**

**OBJET** : MISE AUX NORMES DU GITE D'ETAPE LOU PASSAVOUS –

DEVOLUTION DES TRAVAUX DES LOTS 08a Voirie et 08b Réseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions des entreprises pour la réalisation des travaux de VRD définis dans le projet de mise aux normes du gîte d'étape du Passavous.

Trois candidats ont déposé une offre pour le marché du lot 08a Voirie, dont la moins disante est celle de l'entreprise Colas du 28/06/2013 pour un montant de 43 537 € hors taxes comprenant terrassement et voirie ;

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise COLAS de LA BATIE-NEUVE (05), les travaux de terrassement et voirie portant sur les travaux de VRD pour la mise aux normes du gîte d'étape du Passavous, selon son offre de prix de 43 537 € hors taxes du 28/06/2013 ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché de travaux ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

## **Délib.20.07.002.**

**OBJET** : CENTRE MUSICAL LOU PASSAVOUS –

Aménagement du Pavillon d'Hannibal

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération du 23 juillet 2011, le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition de la Fondation de France, de financer l'œuvre de l'artiste contemporain Trévor GOULD, « l'éléphant Hannibal », dans le cadre de l'opération européenne transfrontalière VIAPAC.

Il convient d'adopter le plan de financement des travaux d'aménagement de l'ouvrage devant accueillir cette œuvre d'art à proximité du bâtiment « Lou Passavous » dirigée vers le pas d' HANNIBAL du Puy de la **Sèche** dans le Massif de l' Estrop.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de procéder aux travaux de construction du pavillon HANNIBAL pour l'accueil de l'œuvre d'art contemporain de l'artiste Trévor GOULD, dénommé « l'éléphant Hannibal » selon le projet établi par la Société ETHIK d' Entragues pour le prix de 41 663 € HT ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant de ces travaux HT :

-Subvention de la Fondation de France (60 %) :	25 000.00€
-Subvention de la Délégation du Québec à Paris (7 %) :	3 000.00 €
-Subvention du Conseil Général 04 (16 %) :	6 831.50 €
-Autofinancement (16 %) :	6 831.50 €
TOTAL du précédent HT :	41 663.00 €
- **SOLLICITE** du Conseil Général, la subvention de 6 831.50 € ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

#### **Délib.20.07.003.**

**OBJET** : MUR DU CIMETIERE DU HAUT VERNET – Marché SPHERE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux de démolition et de reconstruction de la partie du mur sinistré du cimetière du Haut Vernet selon le devis établi par l'entreprise SPHERE de Seyne les Alpes (04) pour le prix de 3 764.33 € HT soit 4 502.14 € TTC ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à passer commande de ces travaux conformément ce devis ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.20.07.004.**

**OBJET** : DENEIGEMENT DECEMBRE 2012 - Lombard Jean Christophe

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à verser à Monsieur Jean Christophe LOMBARD le coût de ses prestations de déneigement de la voirie Communale au cours du mois de décembre 2012, pour la somme de 846 € correspondant à 42 heures 30 d'intervention ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

**Délib.20.07.005.**

**OBJET** : MISE AUX NORMES DU GITE D'ETAPE LOU PASSAVOUS –

Attribution du MARCHE de Travaux du LOT VRD 8b Réseaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux de VRD nécessaires à la mise aux normes du gîte d'étape du Passavous, une seule offre a été déposée le 28 juin 2013, pour le marché du lot 08 b Réseaux pour un montant de 26 695 € hors taxes. Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise Richard MICHEL à Seyne les Alpes (04) les travaux de VRD correspondant au Lot VRD 8b Réseaux, pour la mise aux normes du Gîte d'étape du Passavous selon son offre de prix du 27 juin 2013, s'élevant à 26 695€ HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.